



No de résolution  
ou annotation

Province du Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 2 juin 2020 à 16h30 par téléconférence, en raison de la situation de la pandémie et selon les directives du ministère des affaires municipales, au bureau municipal à Chapeau.

À laquelle étaient présents son Honneur le maire Winston Sunstrum et les conseillers Pat Tallon, Nancy McGuire, Roger Lavoie, Pat Montgomery, Louis Lair et Mariette Sallafranque.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente sur la ligne.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte.

2. **Présence**

Tous présents sur la ligne de téléconférence.

3. **Conflit d'intérêts (le cas échéant)**

Aucun.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

111-20/06

Proposé par la conseillère Sallafranque d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et amendé.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

112-20/06

Proposé par le conseiller Lair que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit accepté.

Adopté

6. **Questions du public**

La séance n'est pas ouverte au public et aucune question n'a été reçue pour présentation.

7. **Correspondance**

- Confirmation du financement provincial dans le cadre du programme de FIMEAU pour le remplacement des conduites d'eau et d'égout; en attente de confirmation pour la portion fédérale avant l'annonce publique.

8. **Sujets à discuter**

a. **COVID-19**

La Directrice générale présente les dernières recommandations provinciales concernant les restrictions et les lignes directrices COVID-19.

b. **Aménagement du territoire et Urbanisme**



No de résolution  
ou annotation

Le rapport de l'Inspecteur municipal est reçu et présenté.

La révision du Schéma d'aménagement de la MRC Pontiac et le questionnaire associé est discuté.

**c. Travaux publics**

La Directrice générale présente une mise-à-jour concernant les projets et les travaux routiers prévus.

**d. Autres sujets**

Le rapport du chef pompier est déposé.

113-20/06

Bourse DWKS

Proposé par la conseillère McGuire de contribuer 250 \$ à la bourse d'études annuelle à l'école Dr. Wilbert Keon pour ses finissants de 2020.

Adopté

114-20/06

Bourse ESSC

Proposé par la conseillère Sallafranque de contribuer 250 \$ à la bourse d'études annuelle de l'École secondaire Sieur-de-Coulonge pour ses finissants 2020.

Adopté

115-20/06

Fonds de Bourses Pontiac

Proposé par la conseillère Sallafranque de contribuer 1 000 \$ au programme annuel de bourses d'études du Fonds de Bourses Pontiac.

Adopté

116-20/06

Étudiant d'été

Proposé par la conseillère Sallafranque de procéder à l'offre d'emploi et aux entrevues pour le poste d'été étudiant au département des travaux publics, une fois la confirmation reçue du programme fédéral de d'emplois d'été étudiants.

Adopté

117-20/06

Immeuble 8 rue St-Joseph

Proposé par la conseillère McGuire que les bâtiments situés sur le lot # 4 786 069, 8 rue St-Joseph, soient démolis et que le terrain soit dégagé.

Adopté

**9. Approbation des comptes**

118-20/06


Proposé par la conseillère Sallafranque que les factures soient payées selon la liste présentée.

Adopté

Certificat de disponibilité de fonds

Je soussigné, Alicia Jones, Directrice générale/Secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer les frais selon la liste présentée.

De quoi, ce certificat est donné à Chapeau, le 2 juin 2020.

  
Alicia Jones  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière



No de résolution  
ou annotation

119-20/06

**10. Questions du public**

Aucune.

**11. Varia**

- discussions concernant des évènements possibles à venir (automne 2020 et hiver 2021)

**12. Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet 2020 à 19h00 au bureau municipal.

**13. Clôture de la réunion**

Proposé par la conseillère McGuire que la séance soit levée à 18h30.

Adopté

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Maire

Je, *Winston Sunstrum*, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.